ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1819-2005 0504

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du 19 janvier 2005

Audition publique du Conseil supérieur de l'éducation
dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 19 janvier 2005

Mandat : Audition publique du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Bordeleau (Acadie)
Mme Champagne (Champlain)
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
M. Mercier (Charlesbourg)
Mme Perreault (Chauveau)

Témoin :

Du Conseil supérieur de l'éducation :

M. Jean-Pierre Proulx, président
Mme Josée Turcotte, secrétaire conjointe du Conseil et directrice de l'administration et des communications
M. Michel-André Roy, coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial
M. Francesco Arena, directeur des études et de la recherche
Mme Suzanne Mainville, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement primaire
Mme Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire
Mme France Picard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
Mme Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes

La Commission se réunit à 14 h 09 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplaçant.

AUDITION

Conseil supérieur de l'éducation

À 14 h 12, la Commission entend le Conseil supérieur de l'éducation.

M. Proulx fait une présentation de 45 minutes

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants du Conseil.

À 17 h 00, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 4 février 2005

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Commission de l'éducation

Audition du Conseil supérieur de l'éducation
dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 19 janvier 2005

Salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, hôtel du Parlement

14 h 00 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Représenté par : Monsieur Jean-Pierre Proulx, président
Madame Josée Turcotte, secrétaire conjointe du Conseil et directrice de l'administration et des communications
Monsieur Francesco Arena, directeur des études et de la recherche

Coordonnateurs et coordonnatrices de commissions et du Comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation

Madame Suzanne Mainville, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement primaire
Madame Francine Richard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire
Monsieur Michel-André Roy, coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial
Madame France Picard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
Madame Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes
Monsieur Jean-François Lehoux, coordonnateur du Comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation

17 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 18 janvier 2005

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 7 avril 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités
et organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 7 avril 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement professionnel et technique
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
M. Mercier (Charlesbourg)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. André Bérard, recherchiste

La Commission se réunit à 9 h 40 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

   L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de la consultation générale sur les universités

   Monsieur le président propose que la Commission de l'éducation dépose un rapport avec recommandations afin de donner suite à cette importante consultation générale au cours de laquelle 92 mémoires de très haute qualité ont été déposés. Il informe les membres qu'il en a parlé au leader du gouvernement, qui est disposé à accorder à la Commission un délai d'environ un mois afin qu'elle produise un rapport (monsieur le secrétaire précise que les commissions parlementaires disposent normalement d'un jour franc pour déposer leur rapport lorsqu'il s'agit d'un mandat de la Chambre et qu'il est très rare qu'elles formulent des recommandations).

   Monsieur le vice-président ajoute qu'il a discuté de cette suggestion au préalable avec les membres de sa formation politique et qu'ils sont disposés à explorer cette avenue.

   Après discussion, il est convenu de demander aux recherchistes de préparer un projet de rapport qui sera subdivisé en trois parties : accessibilité, qualité, financement. Les principales opinions émises lors des auditions sur chacun de ces grands enjeux seront résumées de façon concise et les sous-enjeux seront décrits sommairement. Les membres pourraient ultérieurement adopter des recommandations sur certains sous-enjeux, dont les suivants sont évoqués :

   - le sous-financement des universités
   - les frais de scolarité et les frais afférents (plus grande transparence; loi-cadre)
   - les chargés de cours (mandat pour le Conseil supérieur de l'éducation)
   - les enjeux dans les régions
   - les besoins particuliers : sciences infirmières, médecine, administration, génie, sciences humaines (une recommandation d'ordre générale pourrait être formulée)

- la formation continue
- l'entretien des édifices sur les vieux campus
- l'imputabilité
- le respect de la liberté académique eu égard aux investissements du secteur privé
- le financement pluriannuel
- le rôle du fédéral
- la philanthropie
- les liens collèges-universités
- les étudiants étrangers
- le travail des étudiants
- les coûts indirects de la recherche
- l'équilibre entre recherche et formation
- l'équilibre entre sciences humaines et sciences appliquées
- les problématiques particulières selon les cycles (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Les membres conviennent de plus qu'ils pourraient s'entendre pour ne formuler aucune recommandation sur les sujets les plus contentieux (par exemple, les frais de scolarité et le niveau du sous-financement). Dans ce cas, il faudra dire clairement qu'il n'y a pas de consensus, mais il faudra aussi résumer les principaux points de vue exprimés lors de la consultation. Il est également convenu qu'aucune recommandation ne sera adoptée si elle n'obtient pas l'unanimité et que la Commission pourrait, s'il n'y a pas entente, ne déposer qu'un rapport traditionnel, c'est-à-dire qui ne comportera que les procès-verbaux.

4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Il est convenu que les institutions suivantes seront entendues à la fin du mois de septembre, pour une période de trois heures par établissement : l'Université McGill, l'Université du Québec en Outaouais, la Télé-Université, l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et l'École nationale d'administration publique.

Il est convenu de former un comité directeur élargi afin d'organiser ce mandat. Le président et le vice-président de la Commission ainsi que Mme Gaudet (Maskinongé) et M. Cousineau (Bertrand) feront partie du comité directeur élargi. Les membres auront pour tâche d'élaborer une grille d'analyse permanente qui facilitera les comparaisons et

qui pourra servir pour de nombreuses années à venir. La possibilité d'une rencontre avec les représentants de la CRÉPUQ et de la FEUQ afin d'obtenir leurs commentaires sur la meilleure façon de réaliser ce mandat est évoquée.

5. Mandat(s) d'initiative

Les sujets suivants sont mentionnés : la réussite scolaire des garçons, la formation professionnelle, la désaffection des jeunes envers les carrières scientifiques, la réussite scolaire en milieu autochtone, les passerelles entre les divers niveaux d'enseignement. La possibilité que tous ces sujets soient étudiés dans le cadre d'un même mandat d'initiative portant sur le thème global de « La réussite scolaire » est évoquée.

Il est convenu de reporter le(s) choix à la prochaine séance de travail.

6. Mandat de surveillance d'organisme

Monsieur le président propose que la Commission se donne un mandat de surveillance d'organisme concernant le Conseil supérieur de l'éducation. Cette motion est adoptée à l'unanimité. L'audition, d'une durée de trois heures, pourrait avoir lieu au printemps ou à l'automne (la décision sera prise à la prochaine séance de travail).

7. Varia

Il est convenu que la prochaine séance de travail aura lieu au cours de la semaine du 26 avril 2004.

À 11 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes pour la suite des auditions sur les universités.

La secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

Geoffrey Kelley

RJ/df
Québec, le 9 avril 2004

Annexe I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le 7 avril 2004
À compter de 9 h 30

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de la consultation générale sur les universités
4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
   - 4.1 *Résumé et synthèse des auditions – Automne 2004*
   - 4.2 Calendrier pour l'audition des 13 autres universités
5. Mandat(s) d'initiative
6. Mandat(s) de surveillance d'organisme
7. Varia

Québec, le 1er avril 2004

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 3 novembre 2004

Faire le bilan des auditions des dirigeants d'universités
et organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 3 novembre 2004

Objet : Faire le bilan des auditions des dirigeants d'universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Bordeleau (Acadie)
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
M. Mercier (Charlesbourg)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. André Bérard, recherchiste
M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 10 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de l'audition des dirigeants d'universités

- ✓ Les membres constatent d'abord qu'il est de loin préférable, tant du point de vue des parlementaires que des dirigeants d'universités, de consacrer 3 heures à chaque établissement plutôt que 60 minutes comme c'était le cas auparavant.
- ✓ Ils font un bilan très positif de la nouvelle approche adoptée pour les auditions de cet automne qui consistait à demander aux universités de transmettre directement à la Commission la documentation demandée par celle-ci, à savoir notamment une grille de données et un document intitulé Bilan et perspectives (auparavant les documents étudiés étaient ceux déposés en Chambre par le ministre tel que le prévoit la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*).
- ✓ Les membres se disent très satisfaits des documents préparés par les recherchistes pour chacun des établissements universitaires.
- ✓ Concernant la grille de données, il est convenu que des indicateurs seront ajoutés afin de faire état des revenus provenant du secteur privé (dons, fondations). Il sera aussi demandé aux universités d'ajouter en annexe la ventilation des certains indicateurs selon le sexe (par exemple pour les indicateurs de réussite des études, par faculté, en nombre absolu et en pourcentage).
- ✓ Concernant le document Bilan et perspectives, il est convenu qu'il sera demandé aux universités de fournir des informations, si elles sont disponibles, sur les taux de placement des étudiants (avec si possible une ventilation par région).
- ✓ Concernant les frais chargés aux étudiants étrangers, il est demandé au président de la Commission d'étudier la possibilité d'organiser une séance de travail avec des représentants du MEQ afin d'étudier le cas particulier de l'Université McGill qui outrepasse les règles du ministère (cette rencontre pourrait également porter sur la situation des étudiants étrangers en région).
- ✓ Il est convenu que les auditions de cet hiver auront lieu les 1, 2, 3, 8 et 10 février et qu'elles seront précédées et suivies de séances de travail.
- ✓ Il est enfin convenu qu'une séance de travail sera tenue après les auditions de cet hiver avec la CRÉPUQ et la FEUQ afin de leur permettre de faire leur propre bilan de la nouvelle approche adoptée par la Commission de l'éducation et de planifier le prochain cycle de reddition de comptes qui devrait commencer à l'automne 2006.

4. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation

Il est convenu que l'audition des dirigeants du Conseil supérieur de l'éducation aura lieu le mercredi 19 janvier 2005 et qu'elle sera d'une durée de trois heures (14 heures à 17 heures); une séance de travail préparatoire aura lieu en avant-midi. Il est demandé au secrétaire de la Commission d'informer le président du Conseil que les membres entendent le questionner sur l'ensemble des rapports et avis du Conseil, notamment sur le rapport annuel sur la formation professionnelle, ainsi que sur les grands enjeux dans le monde de l'éducation (en vue de les éclairer sur un possible mandat d'initiative).

M. le président rappelle qu'il avait été question, au cours d'une séance de travail précédente, que la Commission se donne un autre mandat de surveillance d'organisme portant sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Il est convenu de reporter la décision à une date ultérieure.

5. Mandat(s) d'initiative

M. le président rappelle aux membres que les sujets suivants ont été évoqués au cours des séances de travail précédentes : la réussite scolaire des garçons, la réussite scolaire en milieu autochtone, la formation professionnelle, la désaffection des jeunes envers les carrières scientifiques, les passerelles entre les divers niveaux d'enseignement, la malbouffe dans les écoles. Une discussion s'engage au cours de laquelle on s'entend pour dire que les conséquences du défi démographique sur le monde de l'éducation, notamment en région, pourraient faire l'objet d'un mandat d'initiative.

Il est convenu d'attendre l'audition du Conseil supérieur de l'éducation avant de faire un ou des choix. Il est demandé aux secrétaire et aux recherchistes de documenter les sujets suivants et de proposer des scénarios de réalisation pour d'éventuels mandats d'initiative: la réussite scolaire des garçons, la réussite scolaire en milieu autochtone, la formation professionnelle (ces documents seront discutés au cours de la séance de travail du 19 janvier).

À 11 h 25, la Commission ajourne ses travaux .

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

Geoffrey Kelley

RJ/df
Québec, le 27 octobre 2004

Annexe I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le mercredi 3 novembre 2004
À compter de 10 h 00

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de l'audition des dirigeants d'universités
4. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation
5. Mandat(s) d'initiative
6. Varia

Québec, le 27 octobre 2004

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 19 janvier 2005

Préparer l'audition du Conseil supérieur des universités
et organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 19 janvier 2005

Objet : Préparer l'audition du Conseil supérieur des universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Bordeleau (Acadie)
Mme Champagne (Champlain)
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. André Bérard, recherchiste
M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 10 h 00 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation

- ✓ M. le président informe les membres que le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Jean-Pierre Proulx, fera une présentation PowerPoint d'une trentaine de minutes. Les membres conviennent que les échanges se feront par blocs d'une quinzaine de minutes.
- ✓ Mme Bergeron présente le document de soutien préparé à l'intention des membres.
- ✓ Il est convenu que le CSÉ sera notamment questionné sur les sujets suivants : la mission et le mandat; la problématique complexe du renouvellement des mandats des membres du CSÉ, de ses commissions et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études; la planification stratégique de l'organisme; les travaux en cours au Conseil; le dernier rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation qui porte sur l'éducation à la vie professionnelle; le processus décisionnel relativement aux choix des sujets étudiés par chacune des commissions.

4. Projet(s) de mandat d'initiative

M. le président présente le document intitulé : Propositions de thèmes pour un mandat d'initiative en matière d'éducation (annexe 2). Ce document présente les trois sujets qui ont été priorisés lors de la dernière séance de travail : la formation professionnelle, la réussite scolaire en milieu autochtone, la réussite scolaire chez les garçons.

Il est convenu que les choix se feront après avoir entendu le Conseil supérieur de l'éducation.

Il est mentionné que la reconnaissance des acquis pourrait être un bon sujet de mandat d'initiative.

À 11 h 55, la Commission ajourne ses travaux .

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

Geoffrey Kelley

RJ/df
Québec, le 20 janvier 2004

Annexe I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le mercredi 19 janvier 2005
de 10 heures à 12 h 30

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation

4. Projets de mandat(s) d'initiative

   4.1 La formation professionnelle
   4.2 La réussite scolaire en milieu autochtone
   4.3 La réussite scolaire des garçons

5. Auditions des dirigeants d'université

6. Divers

Québec, le 17 janvier 2005

Annexe 2

Propositions de thèmes pour un mandat d'initiative en matière d'éducation

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Commission de l'éducation

Propositions de thèmes
pour un mandat d'initiative en matière d'éducation

Québec

Janvier 2005

Thème 1 : La formation professionnelle

La question

De plus en plus valorisées au collégial, les formations professionnelles sont encore boudées par les jeunes au secondaire, malgré les nombreuses campagnes de publicité gouvernementales des dernières années.

Selon le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, rendu public le 11 janvier 2005, seule une minorité des étudiants inscrits en formation professionnelle au secondaire en 2002-2003 avait moins de 20 ans. On assiste même, depuis le milieu des années 1990, à une diminution des inscriptions en formation professionnelle au secteur jeune[1].

Comment faire pour que les efforts déployés pour favoriser l'accès des jeunes à la formation professionnelle obtiennent les résultats escomptés?

Quelques éléments de la problématique

L'accès à la formation professionnelle chez les jeunes de moins de 20 ans est un problème qui persiste. Malgré la vaste réforme entreprise en 1986 pour freiner la chute des inscriptions des jeunes en formation professionnelle, en 1993-1994, il n'y avait que 12 % des jeunes Québécois qui s'y inscrivaient avant l'âge de 20 ans, ce taux étant bien inférieur à celui constaté dans les pays de l'OCDE.

En 1995, un groupe de travail mis sur pied par le MEQ propose des pistes de solution concernant l'augmentation du nombre de jeunes inscrits en formation professionnelle et la diversification des voies de formation. La même année, le Programme expérimental de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle au secondaire est mis en œuvre[2]. En 1995 également, l'aide financière aux études est élargie aux élèves du secondaire en formation professionnelle. À cela s'ajoutent les campagnes menées, notamment, par le MEQ et la Fédération des commissions scolaires pour valoriser la formation professionnelle.

---

[1] « Si le Conseil revient sur cette question, c'est tout d'abord parce qu'elle revêt une importance stratégique qui découle notamment des constats suivants :

- l'accès à l'éducation et l'accès au diplôme se sont peu améliorés depuis une dizaine d'années;
- un trop grand nombre de personnes, surtout des jeunes de moins de 20 ans, sortent du système d'éducation sans qualification suffisante;
- le besoin croissant de personnel de mieux en mieux qualifié se traduit périodiquement par des pénuries ou des surplus sectoriels;
- le système d'éducation ne favorise pas la diversité ni la continuité des cheminements éducatifs entre les différents secteurs de formation, notamment entre le secondaire professionnel et le collégial technique. », CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, p. 1.

[2] La diversification des voies d'accès à la formation permet l'accès aux programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) après la 3e secondaire et met en place des programmes conduisant à l'attestation de formation professionnelle (AFP) qui prépare à l'exercice de métiers semi-spécialisés, accessibles aux jeunes qui ont réussi le 2e secondaire.

En 2001-2002, dans *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) affirmait que les efforts pour diversifier les voies de formation professionnelle ne rapportaient pas les fruits escomptés, le taux d'accès à la formation professionnelle pour les jeunes de moins de 20 ans demeurant relativement stable depuis 1996-1997, soit environ 16 %.

Le dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation

Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation pointe notamment la difficulté pour les détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles à faire le saut au collégial. Les jeunes qui choisissent cette voie optent de plus en plus pour le secteur des adultes qui n'est pas conçu pour recevoir une telle clientèle.

Le rapport note, entre autres, que l'organisation de l'enseignement et de la pédagogie ne répond pas aux besoins des jeunes étudiants en voie de maturation personnelle et professionnelle; il devient donc difficile d'assurer la formation de base dont ont particulièrement besoin les jeunes. Dans les programmes contingentés, les jeunes perdent souvent au jeu de la sélection.

Outre les obstacles systémiques, la faible valorisation de cette filière décourage de nombreux jeunes, ainsi que leurs parents, de s'y engager. Le rapport s'abstient toutefois de formuler des recommandations concrètes à ce sujet.

Au-delà de la publicité, le Conseil pense qu'une partie de la solution réside dans la « valorisation de mécanismes d'orientation professionnelle efficaces » dès le primaire. L'organisme consultatif gouvernemental invite par ailleurs les acteurs du milieu de l'éducation à se pencher sérieusement sur le problème de la reconnaissance des acquis, alors que 30 % des élèves en formation professionnelle au secondaire n'ont pas suivi un cheminement scolaire standard.

Une fois les compétences reconnues, encore faut-il être en mesure d'offrir une formation d'appoint pour combler les lacunes observées. Le « financement est partout conçu pour la formation de groupes d'étudiants qui suivent des parcours standards et qui persévèrent jusqu'à la fin de leurs études », souligne-t-on dans le rapport, ce qui incite le gouvernement à introduire plus de souplesse dans le financement des différentes formes de formation professionnelle. Le CSE suggère également de mieux soutenir les étudiants en formation professionnelle.

Les indicateurs de la formation professionnelle

L'accès à la formation professionnelle au secondaire

Selon les *Indicateurs de l'éducation* les plus récents, l'accès des personnes de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 16,6 % en 2002-2003, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, où ce taux était de 17 %. Depuis 1998-1999, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) était relativement stable et approchait 10 %; il a baissé à 9,0 % en 2002-2003.

L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 7,6 % en 2002-2003 et représentait 46 % de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans. Cette proportion est en hausse par rapport à la situation des dernières années.

La réussite en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle terminant leurs études en 2001-2002, 58,6 % ont obtenu un diplôme. Si l'on ne considère que les effectifs inscrits à temps plein, la proportion de titulaires d'un diplôme parmi les sortants atteint 84,0 %, soit le plus haut taux des dernières années.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, le pourcentage de ceux qui ont obtenu un diplôme a augmenté de façon appréciable. Par exemple, , à la fin de 2001-2002, 69,7 % des sortants des programmes menant au diplôme obtenait celui-ci, contre 43,4 % en 1988-1989.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2004*, 2004, p. 56-57 et 74-75.

SOURCES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *La gouverne de l'éducation priorités pour les prochaines années*. Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 2001-2002, 144 p. [http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rappan02.pdf].

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*. Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 2003-2004, 151 p. [http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/50-0180.pdf].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation – Édition 2004*, 2004, 148 p. [http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic04/indicateurs_education_ed2004.pdf].

Thème 2 : La réussite scolaire en milieu autochtone

La question

Au Québec, la population des Premières Nations se répartit entre Amérindiens et Inuits. Alors que les Inuits forment une seule nation, le groupe des Amérindiens se subdivise en dix peuples distincts : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendat, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. La population autochtone du Québec réside majoritairement dans 53 communautés[3].

Pour les élèves qui fréquentent la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik, la moyenne des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires après sept ans, pour les cohortes de 1990 à 1995, est respectivement de 27,9 % et 21,9 % contre 72,8 % pour l'ensemble du Québec. On peut raisonnablement supposer que la situation est similaire pour les élèves qui fréquentent les écoles administrées par les conseils de bande locaux. Quant aux élèves autochtones qui fréquentent les écoles des commissions scolaires du Québec, cette proportion est établie à 30 %.

Cette situation ne semble pas propre qu'au Québec puisque dans son dernier rapport rendu public le 23 novembre 2004, la vérificatrice générale du Canada, M^me^ Sheila Fraser, constatait un écart important entre la scolarisation des autochtones et celle de la population canadienne en général. Elle estimait que le temps nécessaire pour combler cet écart serait d'environ 27 à 28 ans[4].

Le gouvernement du Québec devrait-il développer une stratégie spécifique d'amélioration du niveau général de scolarisation des communautés autochtones, en tenant compte du cadre légal particulier qui régit ces communautés[5]?

---

[3] « Les Amérindiens se distinguent des Inuits par le fait qu'ils sont soumis à une loi : la Loi sur les Indiens. La Loi constitutionnelle de 1867 et la première Loi sur les Indiens, adoptée en 1876, confiaient la responsabilité de ces autochtones au gouvernement du Canada. Un Indien est une personne qui est inscrite à titre d'Indien ou qui a droit de l'être (L.R. 1985, ch. I-5). Le nom de ces personnes est consigné dans le Registre des Indiens. Ce registre distingue les Indiens qui résident dans une réserve, un établissement indien ou une terre de la couronne, de ceux qui vivent hors de ces territoires. Les Indiens, dits hors réserve, se confondent dans l'ensemble de la population au Québec. » MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec*, 2004, p. 1.

[4] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La réussite éducative des autochtones*, DAASA, Document de travail,1 p.

[5] « La Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur les Indiens de 1876 ont confié la responsabilité des autochtones, y compris l'éducation de leurs jeunes, au gouvernement du Canada. À la suite de la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec les Cris et les Inuits et, en 1978, de la Convention du Nord-Est québécois avec les Naskapis, la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et l'école des Naskapis furent créées. Pour ces organismes, c'est la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuits et naskapis (L.R.Q., c. I-14) qui s'applique. Pour les autres nations autochtones, les écoles sont administrées par les conseils de bande locaux et sont financées par le gouvernement du Canada selon les dispositions de la Loi sur les Indiens. Notons également que quelques 1000 élèves autochtones sous juridiction fédérale fréquentent des écoles des commissions scolaires du Québec, avec ou sans entente de scolarisation entre les conseils de bande locaux et les commissions scolaires. », *Ibid.*, p. 1.

Administration et financement de l'éducation pour les autochtones

Le mouvement de prise en charge de l'éducation par les autochtones s'est amorcé en 1972 par la publication d'une déclaration de principe de la Fraternité des Indiens du Canada : La maîtrise indienne de l'éducation indienne. Jusqu'en 1978, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien construisait et administrait les écoles. Au Québec, on retrouvait une trentaine d'écoles primaires réparties dans les différentes communautés. Les élèves du secondaire et du postsecondaire s'inscrivaient dans le réseau public québécois conformément à des ententes de financement entre le gouvernement fédéral et les organismes scolaires concernés.

Depuis la fin des années 1970, le portrait de l'administration et du financement de l'éducation pour les autochtones a considérablement changé. La résistance des Cris et des Inuits au développement du potentiel hydroélectrique de la baie James a conduit à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, et à celle de la Convention du Nord-Est québécois, en 1978.

Ces conventions ont mené à la création de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik, pour les Inuits, et d'une école pour les Naskapis. La Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik ont compétence en matière d'enseignement primaire, secondaire et d'éducation des adultes[6].

En vertu de ces conventions, le gouvernement du Canada contribue à 75 % aux coûts de fonctionnement et d'investissement de la Commission scolaire crie et de l'école naskapie, le gouvernement du Québec contribuant à 25 %. En ce qui concerne la Commission scolaire Kativik, les proportions sont inversées.

Dans le cas des autres nations, c'est le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les Indiens, qui assure le financement de l'éducation aux conseils de bande pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiens inscrits qui résident dans les réserves. Ces sommes sont versées dans le cadre d'ententes de financement par lesquelles les communautés gèrent les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire.

Langue d'enseignement (primaire et secondaire) dans les collectivités autochtones

La Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11) stipule, sauf exceptions prévues par la Loi, que l'enseignement se donne en français dans les classes d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire au Québec. Cependant, la langue d'enseignement des Amérindiens et des Inuits fait l'objet de dispositions particulières. L'article 97 précise que les réserves indiennes ne sont pas soumises à cette loi.

Dans le cas de la Commission scolaire crie et de la Commission scolaire Kativik, l'article 88 stipule que les langues d'enseignement sont respectivement le cri et l'inuktitut, ainsi que les autres langues d'enseignement en usage dans les communautés cries et inuites du Québec, à la date de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette même disposition s'applique aux Naskapis de Schefferville. Actuellement, la plupart des enfants amérindiens et inuits qui étudient dans leurs communautés commencent leur scolarisation en langue autochtone.

---

[6] En 1978, la communauté mohawk de Kahnawake fut la première à assumer la responsabilité de l'éducation sur le territoire de la réserve. La création de cette première école administrée par un conseil de bande eut un effet d'entraînement. Ainsi, les 29 écoles fédérales du début de la période ont progressivement été remplacées par 39 écoles de bande et 24 écoles dans les territoires conventionnés.

Évolution de la scolarisation

Le portrait que nous obtenons illustre l'état général de la scolarisation des populations autochtones âgées de 15 ans et plus, ayant déclaré une identité inuite ou amérindienne lors du recensement de 2001. Une partie de ces populations a traversé l'organisation scolaire pour les autochtones depuis 1978, année qui correspond au début de la période de prise en charge de l'éducation par les communautés.

Les résultats confirment certaines observations précédentes : le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Inuits (6,5 %) et les Amérindiens qui résident dans une réserve (5,7 %) ainsi que l'écart quant à la détention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un grade universitaire comparativement à la situation qui prévaut dans la population non autochtone.

Toutefois, le pourcentage des personnes déclarant avoir une formation postsecondaire partielle ou détenir un certificat ou un diplôme d'une école de métiers se situe dans le même ordre de grandeur. Tout comme l'ensemble de la population au Québec, la population autochtone adulte a accès à des études postsecondaires en tant qu'étudiant adulte. Certains collèges et universités offrent des programmes de formation spécifiques pour les autochtones, notamment dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux.

Distribution de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré une identité autochtone et distribution de la population non autochtone du Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, recensement de 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint (en %)	Identité inuite	Identité amérindienne (résidant dans une réserve)	Identité amérindienne (résidant hors des réserves)	Population non autochtone
Inférieur au diplôme d'études secondaires	67,9	62,5	40,1	31,5
Diplôme d'études secondaires seulement	6,5	5,7	15,8	17,2
Formation postsecondaire partielle	10,2	9,4	10,3	8,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	9,3	11,8	10,6	10,8
Certificat ou diplôme collégial	4,3	6,5	13,7	14,6
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,9	1,3	2,1	3,3
Grade universitaire	0,9	2,8	7,5	14,0

Source : Statistique Canada. Certaines caractéristiques de la scolarité, identité autochtone, groupes d'âge, sexe et région de résidence pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires, recensement de 2001 – Données échantillons (20 %), tableau 97F0011XCB01042, réponses uniques.

Conclusion

L'état actuel de la scolarisation des populations autochtones qui résident dans une réserve, un établissement indien ou un village inuit, au Québec, montre que la presque totalité des enfants d'âge préscolaire et primaire sont inscrits à l'école. Par contre, l'enseignement secondaire fait figure de parent pauvre, malgré l'amélioration observée : écart par rapport à l'âge modal au Québec, retard à l'entrée au secondaire et, dans le cas des élèves pour lesquels nous disposons de données, un faible degré de réussite.

La situation qui prévaut en ce qui a trait aux études secondaires a un impact sur la poursuite de la formation postsecondaire. Il résulte que le niveau général de scolarisation des communautés autochtones, à partir de la lecture des données du recensement de 2001, leur est nettement défavorable comparé à l'ensemble de la population non autochtone au Québec.

SOURCES

Ministère de l'Éducation, *La réussite éducative des autochtones*, Direction des affaires autochtones et services administratifs (DAASA), document de travail, 2004, 1 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec*, Bulletin statistique de l'éducation, n° 30, mai 2004, 27 p., [http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/Bulletin/Bulletin_30.pdf].

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA À LA CHAMBRE DES COMMUNES. *Affaires indiennes et du Nord Canada : Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau post-secondaire*, novembre 2004, 44 p., [http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu_f.html]

Thème 3 : La réussite scolaire chez les garçons

La question

À plusieurs égards, les données statistiques disponibles semblent indiquer que plus de jeunes hommes que de jeunes femmes se heurtent à des difficultés à l'école. Les jeunes hommes, et plus particulièrement les décrocheurs, paraissent moins engagés dans les activités scolaires; au secondaire, les garçons continuent à décrocher (sortie avant l'achèvement des études) plus que les filles. Par rapport aux jeunes femmes, les jeunes hommes se jugeaient plus compétents en solution de problèmes, en mathématiques et en informatique, mais moins en lecture et en écriture.

Cela concorde avec les résultats d'examens normalisés, qui indiquent que les filles obtiennent de meilleures notes en littérature que les garçons. Enfin, les filles ont plus de chances que les garçons de faire des études postsecondaires. Dans presque tous les domaines d'études, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les effectifs universitaires et présentent des taux d'obtention de diplôme universitaire supérieurs à ceux des hommes[7].

Les garçons réussissent moins bien à l'école, décrochent plus souvent, plus tôt. La différence avec les filles se situe entre 15 et 20 points, selon les variables considérées. Sans être nouvelle, la tendance s'amplifie. N'y a-t-il pas là de quoi s'inquiéter, quand on aspire à une société équitable et équilibrée?

Quelques éléments de la problématique

Le phénomène du décrochage scolaire des garçons est loin d'être nouveau. Cependant, selon les statistiques récentes disponibles, les garçons décrochent en moins grande proportion aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Par exemple, en 2001, en formation générale, ils étaient 69 % à accéder à la 5e secondaire comparativement à 54 %, en 1982, selon les données du ministère de l'Éducation. Les chiffres indiquent également que le décrochage, pour les garçons et les filles, commence au cours de la 3e secondaire.

Si on regarde le taux de décrochage au secondaire selon l'âge et le sexe, on peut s'apercevoir que l'écart entre filles et garçons varie : il atteint un sommet à 19 ans avec 10 % d'écart comparativement à 5 % à 17 ans. On constate, de façon générale, que les jeunes femmes ont mieux réussi que les garçons à corriger leur situation par rapport au décrochage. Notons d'ailleurs ici que plus le niveau d'études augmente, chez les femmes, plus se rétrécit l'écart qui existe avec le salaire des hommes.

Le phénomène du travail des jeunes doit aussi être mis en cause. Les autorités du MEQ s'inquiètent à juste titre de l'attrait qu'exerce le marché du travail qui vide certaines classes, dans des milieux qui ne sont pas défavorisés, comme en Outaouais. Est-il normal que la moitié des élèves de 5e année du secondaire occupent un emploi à temps partiel, pour le tiers à plus de 11 heures par semaine? Quel effet cette situation a-t-elle sur le taux de décrochage?

---

[7] STATISTIQUE CANADA. *Réussite scolaire : l'écart entre les garçons et les filles*, 29 octobre 2004, [http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-004-XIF/200410/mafe_f.htm].

Tout en nous donnant un portrait général, ces données ne nous permettent pas, évidemment, de rendre compte de toute la réalité. Par exemple, les statistiques de bon nombre d'écoles ou de commissions scolaires ne montrent pas d'écarts sensibles entre les résultats moyens des garçons et ceux des filles.

Ces données ne nous renseignent pas, non plus, sur les causes diversifiées du décrochage chez les filles et chez les garçons. L'analyse est complexe et reste en bonne partie à faire. Plusieurs hypothèses pourraient être avancées, et certaines d'entre elles seraient fort utiles à la recherche de solutions au problème de décrochage des garçons. Ne devrait-on pas, entre autres, comparer les garçons qui réussissent et ceux qui échouent pour mieux saisir ce qui se passe ?

Le Conseil supérieur de l'éducation a publié un avis intéressant en 1999 sur la réussite des garçons et des filles préconisant certaines pistes, dont la prise en compte de la variété des modèles cognitifs.

La révision du projet éducatif dans le projet de loi 124

L'adoption du projet de loi 124 par l'Assemblée nationale, en décembre 2002, a modifié de façon importante les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP). La notion de projet éducatif a été revue; ce dernier devra désormais, outre les orientations propres à l'école, inclure des objectifs pour améliorer la réussite des élèves et sa mise en œuvre sera réalisée par un plan de réussite.

La démarche à suivre a également été précisée. Le projet éducatif devra être élaboré sur la base de l'analyse de la situation de l'école et du plan stratégique de la commission scolaire. C'est dire que les établissements devront revoir leur projet éducatif dans cette nouvelle perspective et élaborer leur plan de réussite en conséquence.

La loi précise que les parents et les membres du personnel de l'école devront être informés du contenu du projet éducatif et du plan de réussite et que le conseil d'établissement devra rendre compte de l'évaluation de la réalisation de ce dernier.

L'analyse de la situation de l'école est devenue un préalable à l'élaboration du projet éducatif. Elle constitue, avec les éléments pertinents du plan stratégique de la commission scolaire, la base sur laquelle le projet éducatif doit être adopté, réalisé et évalué (art. 74).

En vertu de la loi, l'analyse de la situation devrait porter sur les principaux thèmes suivants :

- La situation socioéconomique de l'école;
- Les caractéristiques de la communauté (diversité ethnoculturelle, ressources communautaires, étendue du territoire, collaboration des parents, etc.);
- Les attentes de la communauté;
- Les besoins des élèves, selon les caractéristiques du milieu (prise en compte de la diversité, besoins en services, difficultés particulières liées à l'alimentation, aux devoirs ou à l'activité physique, etc.);
- Les enjeux en matière de réussite, selon la mission de l'école, notamment :
  - instruction : programmes locaux, enrichissement, difficultés rencontrées, etc.;
  - socialisation : violence, climat de l'école, absentéisme, citoyenneté;
  - qualification : retard scolaire, diplomation, passage d'un cycle à l'autre;
  - égalité des chances : selon l'origine ethnoculturelle, le handicap, la situation socioéconomique.

Selon les besoins du milieu, il est possible d'ajouter d'autres thèmes et d'avoir recours à d'autres informations. Dans certains cas, on pourra également confronter les perceptions aux données recueillies.

SOURCES

ASSELIN, MICHÈLE et al., «Les difficultés scolaires des garçons - Débat sur l'école ou charge contre le féminisme?», par Michèle Asselin, Présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et Gisèle Bourret, Formatrice à la FFQ, *Le Devoir*, lundi 3 novembre 2003.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Avis au ministre de l'éducation, octobre 1999, 116 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Actes du Forum régional de l'île de Montréal sur La persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs*, 23 mai 2002, 49 p.

STATISTIQUE CANADA, *Réussite scolaire : l'écart entre les garçons et les filles*, 29 octobre 2004.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 9 février 2005

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 9 février 2005

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

M. Auclair (Vimont)
M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

Autres participants :

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. André Bérard, recherchiste
M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 14 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de l'audition des 19 dirigeants d'universités et préparation du rapport final

Après discussion, il est convenu que les recherchistes prépareront un projet de rapport final qui comportera les sections suivantes :

- ✓ un résumé de chacune des 19 auditions (ce qui sera utile dans deux ans lorsque la Commission reprendra l'exercice),
- ✓ une synthèse de l'ensemble des auditions selon les grands thèmes identifiés dans les documents d'information préparés par les recherchistes,
- ✓ une réflexion sur la nouvelle approche adoptée pour cet exercice d'imputabilité et la valeur des indicateurs utilisés,
- ✓ des suggestions de recommandations sur les grands thèmes (même s'il faut répéter certaines des recommandations formulées dans le rapport de juin 2004) et sur des sujets plus précis (par exemple le test du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite).

4. Bilan de l'audition du Conseil supérieur de l'éducation

Il est convenu de demander à la recherchiste de préparer un court projet de rapport final pour la prochaine séance de travail de la Commission. Ce projet pourrait ne contenir que des observations et conclusions et être simplement annexé au procès-verbal de la prochaine séance de travail.

Monsieur le président dépose deux lettres adressées au ministre de l'Éducation et au président du CSÉ relativement aux doléances du Conseil sur la question du renouvellement des mandats de ses membres (annexe 2).

5. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire

Après discussion, il est convenu que le comité directeur proposera à la prochaine séance de travail que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative sur la réussite scolaire. Les membres souhaitent que le mandat soit circonscrit à quelques-uns des sujets précis identifiés lors des séances de travail précédentes (la réussite des garçons, la reconnaissance des acquis, la réussite des autochtones, la formation des adultes, la formation professionnelle, les problèmes qui surgissent en secondaire 3, les passerelles entre les niveaux d'enseignement et le décrochage). Le but du mandat serait de faire la synthèse des travaux existants, de faire des comparaisons avec les autres provinces et les pays de l'OCDE,

et de dégager des pistes d'action. M. le président rappelle qu'il a été suggéré à la dernière séance de travail que, plutôt que de tenir une consultation générale, la Commission pourrait tenir quelques tables rondes avec des experts sur chacun des thèmes. Une définition précise du mandat et un plan de travail seront proposés lors de la prochaine séance de travail.

6. Divers

Monsieur le président informe les membres qu'il s'attend à ce que la Commission soit particulièrement occupée ce printemps avec l'étude des crédits budgétaires, la tenue probable d'une consultation sur la place de la religion à l'école et l'étude détaillée de quelques projets de loi.

À 15 h 35, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le vice-président de la Commission,

Maxime Arseneau

RJ/df
Québec, le 11 février 2005

Annexe I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le mercredi 9 février 2005
de 14 heures à 17 heures

Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de l'audition des 19 dirigeants d'universités et préparation du rapport final
4. Bilan de l'audition du Conseil supérieur de l'éducation
5. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire
6. Divers

Québec, le 8 février 2005

Annexe 2

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Geoffrey Kelley
Député de Jacques-Cartier
M.N.A. for Jacques-Cartier
Président
Commission de l'Éducation
Chairman
Committee on Education

Québec, le 3 février 2005

Monsieur Pierre Reid
Ministre de l'éducation
Édifice Marie-Guyart, 16e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Lors de l'audition du président du Conseil supérieur de l'éducation, le 19 janvier 2005, dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme, la Commission de l'éducation a été informée du problème important relatif au renouvellement des membres du Conseil (comme vous le savez, en août 2005, il y aura d'un seul coup 15 fins de mandat sur les 22 membres du Conseil). Le président, monsieur Jean-Pierre Proulx, nous a également exposé les difficultés qui découlent de l'existence de trois régimes différents quant à la durée des mandats des membres du Conseil, de ses commissions permanentes et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Je vous écris donc, au nom des membres de la Commission de l'éducation, afin d'appuyer la solution préconisée par M. Proulx, qu'il nous a présentée ainsi dans le document d'information préparé à l'intention des membres de la Commission :

> *La solution consisterait à modifier la loi de manière à uniformiser la règle touchant la durée des mandats, tant pour ce qui est des membres du Conseil et de ses commissions que pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, en adoptant la règle prévue pour ce dernier comité, soit des mandats « d'au plus quatre ans ». Cette solution permettrait finalement au gouvernement de renouveler le quart des membres du Conseil chaque année, conformément à l'esprit de la loi édictée en 1964. Le Conseil procéderait de la même façon pour les nominations à ses cinq commissions permanentes.*

...2

Hôtel du Parlement
Bureau RC.93
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone : (418) 646-6342
Télécopieur : (418) 641-2663

Internet : gkelley@assnat.qc.ca

520, boulevard Saint-Jean
Bureau 206
Pointe-Claire (Québec)
H9R 3K2
Téléphone : (514) 697-7663
Télécopieur : (514) 697-6499

Il serait souhaitable de trouver une solution à cette problématique afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement du Conseil. Cette proposition d'étaler les nominations répond à cette préoccupation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Geoffrey Kelley

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Geoffrey Kelley
Député de Jacques-Cartier
M.N.A. for Jacques-Cartier
Président
Commission de l'Éducation
Chairman
Committee on Education

Québec, le 3 février 2005

Monsieur Jean-Pierre Proulx
Président
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, porte 180
Québec (Québec) G1V 5B8

Monsieur le Président,

À la suite de votre audition devant la Commission de l'éducation, le 19 janvier dernier, je tiens à vous remercier, au nom de tous les membres, pour votre participation qui a été grandement appréciée.

Ce mandat de surveillance nous permet de mieux connaître votre organisme ainsi que la richesse de votre contribution à toute la société. Votre présentation sur les grands enjeux en matière d'éducation nous sera particulièrement utile dans la planification de nos travaux pour l'année à venir.

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que j'ai adressée au ministre de l'Éducation concernant la question des nominations au Conseil que vous avez soulevé en commission. J'ai fait écho de votre proposition, aux membres de la commission, quant à l'étalement des nominations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Geoffrey Kelley

p.j.

Hôtel du Parlement
Bureau RC. 93
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone : (418) 646-6342
Télécopieur : (418) 641-2563

Internet : gkelley@assnat.qc.ca

820, boulevard Saint-Jean
Bureau 206
Pointe-Claire (Québec)
H9R 3K2
Téléphone : (514) 697-7883
Télécopieur : (514) 697-8499

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 28 avril 2005

Organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 28 février 2005

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

M. Bordeleau (Acadie)
Mme Champagne (Champlain)
Mme Gaudet (Maskinongé)
Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

Autres participants :

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. André Bérard, recherchiste
M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 8 h 05 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

   L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Projet de rapport sur le Conseil supérieur de l'éducation

Après discussion, le projet de rapport ci-joint est adopté (annexe 2).

Monsieur le président souligne que la lettre adressée par son prédécesseur à l'ancien ministre de l'Éducation n'a pas reçu de réponse (cette lettre est annexée au rapport). Il s'engage à écrire au nouveau ministre afin de réitérer le point de vue des membres en ce qui concerne notamment les modifications législatives proposées par le président du Conseil supérieur de l'éducation, monsieur Jean-Pierre Proulx.

4. Rapport sur les universités : rapport d'étape concernant la rédaction du rapport final

Les recherchistes de la Commission présentent un rapport d'étape et informent les membres qu'un projet de rapport final leur sera transmis d'ici quelques semaines. Les membres souhaitent, dans la mesure du possible, que le rapport soit déposé avant la fin de la présente session et prévoient donc tenir quelques séances de travail d'ici la mi-juin.

5. Mandat de surveillance d'organisme sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Il est convenu que l'audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) aura lieu à l'automne. L'actuel président de la CEEC, monsieur Jacques L'Écuyer, sera invité à accompagner le nouveau président, s'il a quitté son poste à l'été, tel que prévu.

6. Projet de mandat d'initiative sur la réussite scolaire

Monsieur le président présente le projet ci-annexé (annexe 3).

Après discussion, il est convenu que deux tables-rondes exploratoires pourraient se tenir à l'automne afin d'étudier les enjeux identifiés dans le projet de mandat d'initiative (ces enjeux seraient regroupés sous deux grands thèmes). Il est demandé au secrétaire de la Commission et aux recherchistes de préparer un document précisant la nature des deux tables-rondes et les noms des experts qui pourraient être invités. Une décision sur l'adoption du mandat d'initiative sera prise à la prochaine séance de travail.

7. Travaux du printemps

Monsieur le président informe les membres que les travaux suivants seront à l'agenda de la Commission ce printemps :

- ✓ un projet de loi relatif au renouvellement de la clause dérogatoire eu égard à l'enseignement religieux
- ✓ l'étude des crédits budgétaires (environ 20 heures)
- ✓ l'étude du projet de rapport sur les universités
- ✓ l'étude du projet de mandat d'initiative.

8. Divers

Monsieur le président rappelle que le président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, a invité les membres de la Commission à visiter les nouvelles installations du quartier St-Roch (siège social, ÉNAP, INRS, TÉLUQ). Il est convenu d'accepter l'invitation et si possible de visiter ces installations ce printemps.

À 9 h 45, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 28 avril 2005

Annexe I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le jeudi 28 avril 2005
à compter de 8 heures

Salle Johnson du restaurant «Le Parlementaire»

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Projet de rapport sur le Conseil supérieur de l'éducation

4. Rapport sur les universités : rapport d'étape concernant la rédaction du rapport final

5. Mandat de surveillance d'organisme sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

6. Projet de mandat d'initiative sur la réussite scolaire

7. Travaux du printemps :

   - ✓ Étude des crédits
   - ✓ Consultation particulière sur la place de la religion à l'école?
   - ✓ Projet(s) de loi

8. Divers

Québec, le 14 avril 2005

Annexe II

Rapport sur le Conseil supérieur de l'éducation

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

RAPPORT SUR L'AUDITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE

par
Hélène Bergeron

Service des études documentaires

Avril 2005

INTRODUCTION

Le 19 janvier 2005, la Commission de l'éducation a entendu les représentants du Conseil supérieur de l'éducation, dont son président monsieur Jean-Pierre Proulx, concernant les orientations du Conseil, ses activités et sa gestion. Ce mandat de surveillance a été exercé en vertu de l'article 294 du *Règlement de l'Assemblée nationale.*

L'AUDITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

En préambule, M. Proulx a informé les membres de la Commission de certains problèmes liés à la gestion du Conseil. En effet, ce dernier, qui est théoriquement composé de 22 membres, en compte 17 depuis plusieurs mois. En outre, le 31 août prochain, 10 autres membres auront terminé leur mandat. Ainsi, 15 membres devront être nommés en même temps, ce qui, selon le président, n'ira pas sans poser des difficultés sérieuses pour la vie du Conseil. Par ailleurs, il existe trois régimes différents relativement à la durée du mandat des membres du Conseil, de ses commissions permanentes et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. À cet égard, le Conseil propose donc de modifier la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* de manière à uniformiser la règle concernant la durée des mandats.

En outre, alors que le Conseil a été créé comme un organisme composé de prestataires de services (enseignants, directeurs d'établissement scolaire, etc.) et d'usagers (parents, étudiants), M. Proulx a fait remarquer que ses membres sont, pour la plupart, issus du milieu de l'éducation. En effet, a-t-il affirmé, s'il est relativement aisé de recruter des membres à l'intérieur du réseau de l'éducation, des difficultés se posent quand il s'agit de recruter à l'extérieur de ce réseau. Dans le premier cas, les personnes sont libérées de leur tâche par leur employeur, mais dans le second, elles ne le sont pas. Ainsi, est-il difficile de recruter des parents pour siéger au Conseil et, de l'avis de son président, cette situation est problématique. La *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* prévoit que les membres « sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement », mais dans les faits, il semble qu'il en soit autrement. Le Conseil a donc décidé de rembourser, à même son budget d'opération, le manque à gagner de ses membres qui ne sont pas issus du réseau de l'éducation.

M. Proulx a également souligné que la règle du « un sur deux » concernant le remplacement des employés quittant la vie active peut avoir des conséquences assez importantes étant donné la petite taille de l'organisme. En effet, des 32 employés réguliers au Conseil, quatre ont pris leur retraite au cours de l'année et de ce nombre deux seulement pourront être remplacés.

Les propos de M. Proulx ont porté ensuite sur les défis et les enjeux qui se posent pour le système d'éducation québécois au regard de ses fondements (le développement intégral de la personne et la promotion de ses droits et de ses libertés), de ses buts (l'accessibilité partout au Québec, la réussite éducative pour tous, l'éducation à la vie professionnelle et la formation tout au long de la vie), des « curriculums » (la place de la formation générale et la reconnaissance des acquis), des ressources éducatives (la professionnalisation des enseignantes et des enseignants, le renouvellement du corps professoral et le financement) et de la gouverne du système (la décentralisation vers les établissements, la démocratie scolaire).

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les députés comprennent l'inquiétude du Conseil suscitée par la nécessaire nomination de 15 nouveaux membres d'ici les six prochains mois. Ils reconnaissent aussi que le problème de la durée du mandat des membres doit être résolu, sans quoi la continuité de l'action du Conseil peut se trouver compromise. Ils appuient donc la solution préconisée par le Conseil à l'effet de modifier la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.* D'ailleurs, le 3 février dernier, le président de la Commission de l'éducation a écrit au ministre de l'Éducation, au nom des membres de la Commission, afin d'appuyer cette solution. La lettre est annexée au présent rapport.

Les députés notent également la préoccupation du Conseil de demeurer un organisme qui réunit des enseignants, des directeurs d'établissement, des parents, etc. En ce sens, ils prennent acte de la détermination dont fait preuve le Conseil pour recruter des membres qui ne sont pas issus du réseau de l'éducation et des moyens qu'il met en œuvre pour tenter d'y parvenir.

Enfin, les membres de la Commission ont grandement apprécié la qualité de la présentation du président du Conseil supérieur de l'éducation. Cette audition fut pour eux une occasion de reconnaître, une fois de plus, l'importance de cet organisme en tant que conseiller de l'État et en tant que lieu de consultation et de réflexion critique.

ANNEXE

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Geoffrey Kelley
Député de Jacques-Cartier
M.N.A. for Jacques-Cartier
Président
Commission de l'Éducation
Chairman
Committee on Education

Québec, le 3 février 2005

Monsieur Pierre Reid
Ministre de l'éducation
Édifice Marie-Guyart, 16e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Lors de l'audition du président du Conseil supérieur de l'éducation, le 19 janvier 2005, dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme, la Commission de l'éducation a été informée du problème important relatif au renouvellement des membres du Conseil (comme vous le savez, en août 2005, il y aura d'un seul coup 15 fins de mandat sur les 22 membres du Conseil). Le président, monsieur Jean-Pierre Proulx, nous a également exposé les difficultés qui découlent de l'existence de trois régimes différents quant à la durée des mandats des membres du Conseil, de ses commissions permanentes et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Je vous écris donc, au nom des membres de la Commission de l'éducation, afin d'appuyer la solution préconisée par M. Proulx, qu'il nous a présentée ainsi dans le document d'information préparé à l'intention des membres de la Commission :

> *La solution consisterait à modifier la loi de manière à uniformiser la règle touchant la durée des mandats, tant pour ce qui est des membres du Conseil et de ses commissions que pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, en adoptant la règle prévue pour ce dernier comité, soit des mandats « d'au plus quatre ans ». Cette solution permettrait finalement au gouvernement de renouveler le quart des membres du Conseil chaque année, conformément à l'esprit de la loi édictée en 1964. Le Conseil procéderait de la même façon pour les nominations à ses cinq commissions permanentes.*

...2

Hôtel du Parlement
Bureau RC. 93
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone : (418) 646-6342
Télécopieur : (418) 641-2663

620, boulevard Saint-Jean
Bureau 206
Pointe-Claire (Québec)
H9R 3K2
Téléphone : (514) 697-7663
Télécopieur : (514) 697-6499

Internet : gkelley@assnat.qc.ca

Il serait souhaitable de trouver une solution à cette problématique afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement du Conseil. Cette proposition d'étaler les nominations répond à cette préoccupation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Geoffrey Kelley

Annexe III

Projet de mandat d'initiative

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Commission de l'éducation

Projet de mandat d'initiative sur
Quelques enjeux relatifs à la réussite scolaire

CONTEXTE : Lors de la séance de travail du 9 février 2005 les membres de la Commission de l'éducation ont demandé au comité directeur de préparer une proposition de mandat d'initiative sur la réussite scolaire. Les membres souhaitent que le mandat soit d'envergure modeste, c'est-à-dire qu'il portera sur quelques enjeux précis et que les consultations qui auront lieu seront limitées à quelques experts qui pourraient être entendus lors de tables rondes sur chacun des sujets.

OBJECTIFS : Cerner les enjeux et les défis et apporter une valeur ajoutée à la réflexion sur chacun des thèmes. Faire une bonne synthèse des travaux existants et des échanges avec les experts qui seront entendus par la Commission, faire une analyse comparative avec les autres provinces et les pays de l'OCDE, dégager des pistes d'action, formuler des recommandations. Faire le suivi de certains aspects du mandat d'initiative réalisé en 1996 sur *Les conditions de la réussite scolaire au secondaire*.

ENJEUX À ÉTUDIER : Les sujets mentionnés lors des dernières séances de travail sont :

- Le décrochage scolaire;
- la réussite des garçons;
- la réussite des autochtones;
- la formation professionnelle;
- les problèmes qui surgissent en secondaire 3;
- les passerelles entre les niveaux d'enseignement;
- la reconnaissance des acquis;
- la formation des adultes.

MOYENS :

- Travaux de recherche : synthèse des travaux existants au Québec, ailleurs au Canada et dans les autres pays de l'OCDE
- Production de documents d'information sur chacun des thèmes en préparation des tables rondes
- Tables rondes avec des experts sur chacun des enjeux
- Production d'un rapport final proposant des pistes d'action et formulant des recommandations à l'intention du gouvernement (et des autres acteurs?)

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ:

Avril : séance de travail pour adopter le mandat et l'échéancier
Printemps/été : travaux de recherche et d'analyse et transmission d'invitations aux experts pour les tables rondes
Septembre/octobre : transmission de documents d'information sur chacun des thèmes et tenue des tables rondes (en séances de travail ou en séances publiques?)
Décembre 2005 ou Mars 2006 : dépôt du rapport final
Printemps ou Automne 2006 : entendre le ministre de l'éducation (et d'autres intervenants du milieu?) pour connaître les suivis donnés aux recommandations.

Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation
Le 6 avril 2005